

La fiscalité au service de l'art **Plus que quelques semaines pour faire** **un *premier don important en culture* !**

Montréal, le 18 octobre 2017. Le philanthrope Richard Lupien, homme passionné de culture et au grand cœur, sonne la cloche auprès de ses concitoyens du Québec tout aussi attachés que lui à l'industrie culturelle québécoise et à son rayonnement. *« Pour moi, il ne fait aucun doute dans mon esprit que les Québécois sont très attachés à leurs institutions culturelles, ils ignorent tout simplement, trop souvent, comment faire un don d'une manière qui soit aussi avantageuse pour eux. Il y a une réelle urgence aujourd'hui à faire connaître cette possibilité fiscale puisqu'elle se terminera le 31 décembre prochain. »* ajoute-il. En effet, il ne reste que quelques semaines aux contribuables québécois pour effectuer leur « premier don important en culture ». Cette mesure fiscale avantageuse, mise en place en 2013, prendra fin le 31 décembre 2017, quatre ans après sa création par le gouvernement du Québec.

PREMIER DON IMPORTANT EN CULTURE

En réalité, certaines mesures ont été introduites dans la Loi sur les impôts du Québec par le gouvernement précédent, le but étant de créer une véritable philanthropie trop peu développée en matière de culture à ce jour, tel qu'explicité en détails dans le rapport déposé par Pierre Bourgie suite aux conclusions du groupe de travail sur la philanthropie culturelle qu'il présidait en 2012-2013.

En particulier, la loi fiscale entourant le « don important en culture » qui assure un crédit provincial supplémentaire de 25 % pour un premier « don important » à un organisme culturel effectué entre le 3 juillet 2013 et le 1er janvier 2018, mérite l'attention de la population selon Richard Lupien. À ce sujet, un don important est un don d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 25 000 \$ effectué dans la même année. Ce crédit supplémentaire diminue le coût d'un don de 5 000 \$ à 1 085\$ pour le palier le plus élevé. Les contribuables ont donc intérêt à regrouper leur don et contribuer à un seul organisme culturel afin d'en tirer un maximum de bénéfices. Très souvent méconnu du grand public, et même de certains administrateurs, le « don important en culture » permet de soutenir concrètement une organisation dont le contribuable apprécie la mission et les accomplissements. Il s'agit d'une contribution concrète à la culture québécoise. Au nombre des organisations culturelles sans but lucratif admissibles, reconnues par le gouvernement du Québec, notons-la plupart des musées québécois, les compagnies de théâtre, les

organisations reliées à la diffusion de la musique, à la danse, les orchestres symphoniques et bien plus encore. Ces institutions culturelles québécoises ont, pour la majorité, une structure formelle de don facilement accessible au grand public via leur site internet. Si ce geste est profitable pour le contribuable, il ne fait aucun doute qu'il l'est aussi pour les organisations culturelles dont les ressources de financement public ne cessent de diminuer de part et d'autre, année après année.

QUOI FAIRE ?

Quoi faire si un contribuable souhaite faire un premier don important en culture ? Se référer dans un premier temps à la grille de calcul 395 de Revenu Québec afin de vérifier l'admissibilité au premier don important en culture. Une fois la vérification faite, le citoyen peut tout simplement contacter son organisation culturelle québécoise préférée, effectuer un don entre 5000 \$ et 25000\$ et aviser, preuves à l'appui, son comptable au moment de produire ses impôts.

À propos

Gestionnaire de portefeuilles depuis quarante ans, Richard Lupien s'est toujours impliqué dans de multiples activités caritatives au bénéfice d'organismes voués aux jeunes, aux démunis, aux handicapés et surtout à la musique. Mélomane dans l'âme, cet homme de cœur et musicien est également impliqué activement au rayonnement de la diffusion de la musique classique au Québec. Que ce soit aux Jeunesses Musicales du Canada, au Concours Musical International de Montréal ou à la Société Pro Musica, la qualité de son implication est indéniable, soutenue et surtout reconnue de tous. Passé maître dans l'art de la sollicitation, Richard Lupien a recueilli à ce jour plus de 2 millions de dollars tant auprès des petits que des grands donateurs lors de campagnes de financement. Depuis les dix dernières années, Richard Lupien a consacré bénévolement et financièrement, ressources, temps et énergie à près d'une vingtaine d'organismes. Il est un des 105 membres du Conseil des gouverneurs de la Fondation HEC Montréal, un groupe de leaders du monde des affaires qui se distingue notamment par leur engagement personnel de don de 100 000 \$ et plus à HEC Montréal. Pas étonnant que Richard Lupien reçoive le prix du *Conseiller le plus engagé dans sa communauté* en 2015 de la part du journal ***Finance et Investissement***.

-30-

Source : Richard Lupien - Richard Lupien, est membre de l'Académie des Fellows de l'Institut canadien des valeurs mobilières et Premier vice-président de la Financière Banque Nationale

Médias : Rosemonde Gingras – Rosemonde Communications
rosemonde@rosemondecommunications.com
514-458-8355